

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 21 janvier 2021 à 19 heures 00 minutes  
Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre

## Présents :

Mme BERNARD Anita, Mme BITEAU Alexandra, Mme BLOUIN Anaïs, Mme BURCH-BOILEAU Christine, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. DESNOUHES Laurent, Mme GABORIT Maryline, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, M. LANOUE Nicolas, M. LOISEAU David, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlene, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. ROY Claude, M. SCHMUTZ Alain, M. TETAUD Francis, Mme THIBAUT Nathalie, Mme YVAI NURDIN Adeline

## Procuration(s) :

M. CORNUAU Albert donne pouvoir à M. GUILLOTEAU Bernard, Mme DUBIN Nathalie donne pouvoir à M. DESNOUHES Laurent, Mme JOLY Véronique donne pouvoir à M. MARTINEAU Bernard, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à M. ROY Claude

## Absent(s) :

## Excusé(s) :

M. BERNARD Ludovic, M. CORNUAU Albert, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, Mme JOLY Véronique, M. PERAIN Hervé, M. STEENO Nicolas

Secrétaire de séance : M. DESNOUHES Laurent

Président de séance : M. ROY Jean-Louis

## **1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020**

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2020.

## **2 - D01.01.2021 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la place du commerce sur la commune déléguée de La Flocellière.

Il précise que ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local sur la thématique « mise aux normes et sécurisation des équipements publics ».

Le coût du projet au stade avant-projet sommaire est estimé à 400 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement du projet :

- Etat : 120 000 €
- Conseil départemental de la Vendée (contrat communal d'urbanisme) : 100 000€
- Autofinancement : 180 000 €
- Total : 400 000 €

Il propose d'approuver le projet et le plan de financement afférent et de l'autoriser à signer le dossier de subvention correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **3 - D02.01.2021 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la proposition faite par le SyDEV pour les travaux de maintenance de l'éclairage public et le programme des visites de l'année 2021.

La participation de la Commune d'un montant de **18 853,62 €** a été calculée en application des décisions prises par le comité syndical. Elle comprend 3 visites de contrôles pour 1 527 points lumineux. Les tarifs de maintenance 2021 ont été augmentés de 2,85 % par rapport à ceux de 2020.

Pour l'année 2020 (D02.01.2020 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNEE 2020), le montant de la participation communale avait été de 18 595,80 € pour 3 visites de contrôles et 1 512 points lumineux.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à verser la participation susvisée.

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **4 - D03.01.2021 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MAINTENANCE DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la proposition faite par le SyDEV pour les travaux de maintenance de notre signalisation lumineuse et le programme des visites de l'année 2021.

La participation de la Commune d'un montant de **394,70 €** a été calculée en application des décisions prises par le comité syndical. Elle comprend une visite de contrôle approfondie annuelle. Les tarifs de maintenance 2021 ont été augmentés de 2,85 % par rapport à ceux de 2020.

Pour l'année 2020 (D03.01.2020 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MAINTENANCE DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE POUR L'ANNEE 2020), le montant de la participation communale avait été de 383,80 € pour 1 visite de contrôle approfondie.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à verser la participation susvisée.

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **5 - D04.01.2021 - AVENANT A LA CONVENTION D'EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PRELABALE OBLIGATOIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Monsieur le Maire indique que lors de la séance du 19 juillet 2018 le conseil municipal avait approuvé le recours au centre de gestion de la Vendée comme médiateur dans le cadre de la médiation préalable obligatoire. En effet, l'article 5 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2018 de modernisation de la justice du XXIème siècle prévoit « *qu'à titre expérimental et pour une durée de quatre ans maximum à compter de la promulgation de la loi, les recours contentieux formés en matière de fonction publique ou de prestations sociales peuvent être soumis à une médiation préalable obligatoire* ».

Ainsi en qualité de tiers de confiance, les centres de gestion peuvent intervenir comme médiateurs dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur. Le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 et l'arrêté du 2 mars 2018 organisent la mise en œuvre de l'expérimentation.

Initialement fixée au 18 novembre 2020, la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018/2022 et de réforme pour la justice a reporté au 31 décembre 2021 la date limite de fin de cette expérimentation. Cette prolongation suppose la signature d'un avenant afin d'être entérinée.

Monsieur le Maire donne lecture de cet avenant et propose au conseil municipal de l'approuver et de l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 6 - D05.01.2021 - TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR 2021

Monsieur le Maire propose au vu du contexte actuel et du faible taux de réservation de salle pour l'année 2020 de reconduire les mêmes tarifs pour l'année 2021.

| SALLES                                | COMMUNE DELEGUEE           | JOURNEE | WE  | VAISSELLE | VIN D'HONNEUR | PERSONNES EXTERIEURES A SEVREMONT (1 journée) | PERSONNES EXTERIEURES A SEVREMONT (week-end) | COURTE DUREE | LOCATION AEROGYM |
|---------------------------------------|----------------------------|---------|-----|-----------|---------------|---|--|--------------|------------------|
| Les Lavandières                       | La Pommerai-sur-Sèvre      | 206     | 309 | 31        | 170           | 268   | 402  | 51           |                  |
| Le Châtelet                           | La Flocellière             | 206     | 309 | 31        | 170           | 268   | 402  | 51           |                  |
| Salle des fêtes                       | Saint-Michel-Mont-Mercure  | 175     | 263 | 26        | 256           | 228   | 342  | 51           | 253              |
| Salle Marquis de Surgères             | La Flocellière             | 155     | 232 | 23        | 127           | 201   | 301  | 51           |                  |
| Restaurant scolaire                   | La Pommerai-sur-Sèvre      | 206     | 309 | 31        | 170           | 268   | 402  | 51           |                  |
| Salle de Châteaumur                   | Les Châtelliers-Châteaumur | 134     | 201 | 20        | 110           | 174   | 261  | 51           |                  |
| Le foyer associatif                   | Saint-Michel-Mont-Mercure  | 113     | 170 | 17        | 93            | 147   | 221  | 51           |                  |
| Salle de Châteaumur et salle de sport | Les Châtelliers-Châteaumur | 165     | 247 | 25        | 136           | 214   | 321  | 51           |                  |
| Pom d'Api                             | La Pommerai-sur-Sèvre      | 72      | 108 | 11        | 59            | 94  | 141  | 51           |                  |
| Salle de la Butte                     | Les Châtelliers-Châteaumur | 93      | 139 | 14        | 76            | 121   | 181  | 51           |                  |

Vaisselle cassée ou manquante : 1 €/pièce

Salles du complexe sportif du Mont Mercure :

|   |          |
|---|----------|
| Location durant un week-end :                             | 206,04 € |
| Location durant une journée :                             | 103,02 € |
| Location durant une demie-journée :                       | 51,51 €  |
| Location à l'heure de la salle du complexe sportif n° 3 : | 2,17 €   |

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 7 - D06.01.2021 - EXONERATION DE LOCATION

Monsieur le Maire indique que l'association Spatha loue la salle n°3 du complexe sportif du Mont Mercure afin de s'entraîner pour son activité d'escrime.

Il précise qu'en raison des mesures sanitaires, l'association n'a pu utiliser la salle du 15 mars 2020 au 14 juillet 2020.

Il propose de ne pas faire payer de droits de location à l'association pour cette période soit une exonération de 139,36 €.

Après en avoir délibéré, unanime, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 8 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

La limite fixée pour le budget principal par l'article précédent est de 293 119,75 € (**25 % de 1 172 479 €**).  
(1 621 359,32 € - 448 880,32 €)

## 9- ORGANISATION DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

Présentation conseil

## 10- LOTISSEMENT LE BESSEC

## 11 – COMMERCE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE SUR SEVRE

## 12 - CONTRAT COMMUNAL D'URBANISME

### 13 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION 129/2020

Renonciation à acquérir la parcelle cadastrée section ZT 167 – Saint-Michel-Mont-Mercure – SCI ALCE

DECISION 130/2020

Renonciation à acquérir la parcelle cadastrée section ZT 340 – Saint-Michel-Mont-Mercure – Joseph et Martine HUVELIN

DECISION 131/2020

Renonciation à acquérir la parcelle cadastrée section A 315 – La Pommeraie-sur-Sèvre – Marie-Danielle PREAUD

DECISION 132/2020

Renonciation à acquérir la parcelle cadastrée section AE 97 – La Flocellière – Joseph BROUSSEAU

DECISION 133/2020

Renonciation à acquérir la parcelle cadastrée section AL 25 – La Flocellière – Aurélien CLERGEAU et Angélique MYODE

DECISION 134/2020

• **MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROJET DE QUARTIER D'HABITATION « LES VERSENNES 2 »**

Monsieur le maire décide de confier à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un quartier d'habitation « les Versennes 2 » sur la commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure dont le budget prévisionnel des travaux et honoraires techniques est estimé à la somme de 480 000 € HT.

DECISION 135/2020

Renonciation à acquérir la parcelle cadastrée section AH 112 – La Flocellière – Freddy BREGEON

DECISION 001/2021

Renonciation à acquérir la parcelle cadastrée section AB 155 – Saint-Michel-Mont-Mercure – Consorts GOUTHIÈRE

DECISION 002/2021

Concession de terrain 2021-01 – Cimetière de La Flocellière – 50 années à compter du 07/12/2020

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SÈVREMONT ET L'ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE CASTEL- SPICEENNE POUR L'UTILISATION DE SALLES COMMUNALES

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SÈVREMONT ET L'ASSOCIATION AU FIL DES COUTURES DE SÈVREMONT POUR L'UTILISATION DE SALLES COMMUNALES

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SÈVREMONT ET L'ASSOCIATION SHENG MING SHU POUR L'UTILISATION DE SALLES COMMUNALES

AVENANT N°1 - A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SÈVREMONT ET LA COMMUNE DE POUZAUGES POUR L'UTILISATION DE LA SALLE N°3 DU COMPLEXE SPORTIF DU MONT MERCURE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIÈRE

Fait à SEVREMONT  
Jean-Louis ROY, Maire de Sèvremont